

Galléco's toujours, ça m'intéresse ;-)

Date : 1 janvier 2016

Au moins 8 mois après la survenue de l'évènement, il serait tout de même temps que l'association actualise la liste des membres de **L'équipe du galléco** qui figure sur son site internet... d'autant qu'à ma connaissance, il y a tout-de-même eu beaucoup de changements :



Accueil C'est quoi ? v Comme

L'historique	Les valeurs du projet	L'équipe du Galléco
<h3>Le conseil des collègues (Administrateurs de l'association)</h3> <h4>Membres de Droit</h4> <ul style="list-style-type: none">• Titulaires: Jean-Yves Praud, Travers Thierry, Pierre-Yves Reboux,• Suppléés par: Catherine Jacquemin, Franck Pichot, Didier Le Bougeant <h4>Citoyens:</h4> <ul style="list-style-type: none">• Cyrille Tatard, Emmanuel Norvez, Christian Hennebert <h4>Entreprises:</h4> <ul style="list-style-type: none">• Patricia Gressent, Jérôme Biver, Natacha Tallemet <h4>Partenaires:</h4> <ul style="list-style-type: none">• Manon Lemeux pour Culture Bio• Marie Renée Briand pour la Mutuelle des Pays de Vilaine		

Côté fondateurs

On reproche souvent aux conseillers territoriaux de s'accrocher abusivement à leurs fonctions, mais on ne peut pas dire qu'ils se cramponnent aux instances de l'association Galléco.

On se souvient en effet que le département y est représenté par 6 élus (3 titulaires et 3 suppléants) qui, c'est le moins que l'on puisse dire, n'ont pas fait preuve d'une grande assiduité au cours de la précédente mandature.

Sur les 6 élus qui avaient été désignés en 2013 (par la commission permanente), 3 seulement font partie de la nouvelle assemblée, et **aucun d'entre eux** n'a été reconduit en 2015 (par le Président, en personne) pour participer à l'Assemblée générale et par voie de conséquence au Conseil des collègues qui est l'instance dirigeante de l'association.

Côté citoyens

Aux termes des statuts, le collège des citoyens pourrait compter 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants), mais - manifestement faute de candidats - il ne compte plus aujourd'hui que 2 titulaires au total, contre 3 initialement : on ne s'y bouscule pas. Il est vrai qu'il y a un territoire qui bat particulièrement de l'aile...

J'ajoute qu'**aucun des 3 citoyens** élus par l'Assemblée générale en 2013 ne figure parmi les citoyens élus par l'Assemblée générale en 2015 : on ne s'y incruste pas non plus.

Côté entreprises

Cela peut interroger, mais curieusement : le nombre des représentants des entreprises n'est pas limité. Il suffirait de faire apparaître que **2 des 3 titulaires ont été remplacés** au Conseil des collègues (ça tourne !...) et ce serait l'occasion de mentionner l'existence de leurs suppléants qui n'ont pas démerité.

Côté partenaires

La distinction statutaire entre les partenaires (dont le nombre des représentants n'est curieusement pas limité non plus) et les entreprises **est *absolument* inopérante**, mais ça fait plus chic et artificiellement plus opulent.

Côté collectivités

Marée basse, puisqu'**aucune collectivité n'accepte le paiement de ses services en gallécos**.

Encore un mot : les statuts de l'association n'ont prévu ni Président, ni co-Présidents. Le Conseil des collègues n'a formellement rien décidé non plus à ce sujet là (de toutes façons, ce n'était pas de sa compétence). Il n'empêche que **les 4 membres du bureau se sont auto-proclamés co-Présidents**.

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

Résultat : **10 co-Présidents se sont déjà succédés en 2 ans sur 4 « postes » à géométrie volontairement et étonnamment variable.** C'est plus fun...

Pour aller beaucoup plus loin : [Ma contribution à l'évaluation du galléco](#)